

Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Fabien Deillon & Consorts
relative aux aides aux entreprises accordées par notre commune

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur Fabien Deillon & Consorts relative aux aides aux entreprises accordées par notre commune, déposée et lue au Conseil communal du 10 mai 2021.

Question 1 :

Selon quel critère la Municipalité a-t-elle choisi les entreprises auxquelles elle a envoyé la lettre d'information du 30 avril 2020 ?

Réponse 1 :

La Municipalité a sélectionné quelque 80 entreprises en fonction de leur activité afin de leur adresser un courrier indiquant les modalités d'octroi de la subvention. Par ailleurs, une publication dans le Prill'héraut est intervenue afin que l'intégralité des bénéficiaires éventuelles soit informée de cette action.

Question 2 :

La Municipalité a-t-elle bien respecté toutes les conditions d'octroi qui étaient énumérées et dans le préavis et dans la lettre envoyée aux entreprises ?

Réponse 2 :

Oui, exception faite d'une subvention de CHF 50'000.00 à Cinétoile SA qui revêtait un caractère particulier.

Question 3 :

En particulier, est-ce que tous les bénéficiaires étaient bien locataires ?

Réponse 3 :

Oui.

Question 4 :

Est-ce que les déductions d'éventuelles sous-location et aides de tiers ont effectivement été appliquées et contrôlées ?

Réponse 4 :

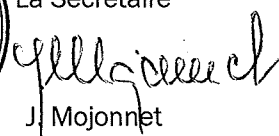
Oui.

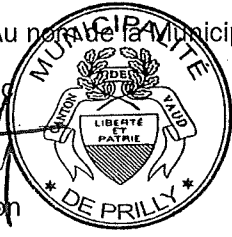
Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon & Consorts relative aux aides aux entreprises accordées par notre commune.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillieron

La Secrétaire  J. Mojonnet



Réponse présentée au Conseil communal en séance du 27 septembre 2021.